



Le 27 septembre 2011

Voici une modification de la dernière consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial. Cette nouvelle consigne, qui modifie le bulletin 14, prendra effet dès demain mercredi 27/09, 8h, et jusqu'à lundi prochain.

Merci aux services d'EDF pour leurs réactivités dans la mise en place de cette nouvelle consigne dès demain.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://cartodebits.valleedulot.com>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com>

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 (modifiée en 1995).*

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

Il a été souhaité modifier la consigne de soutien d'étiage en cette fin de saison pour plusieurs raisons :

- Le renforcement de la sécheresse dans cette fin septembre (retour à des débits tels que fin août ou mi-juillet)
- L'absence de pluie attendue et des températures relativement élevées en cours et à venir
- Le développement de phénomènes d'eutrophisation sur le Lot (cf. différentes observations dès le Lot amont)
- De premiers problèmes pour la navigation en amont et en aval de Cahors, à l'intérieur du chenal de navigation (cf. divers retours de loueurs de bateaux et de la DDT46), malgré le respect du DOE.
- Un étiage marqué sur la Garonne à l'aval de la confluence Lot-Garonne, dont un apport supplémentaire aurait un rôle très positif jusque dans l'estuaire girondin. Confirmation faite auprès de l'EPTB Garonne (SMEAG)
- La présence de droits de déstockage suffisants pour le permettre, sans compromettre la sécurisation d'octobre (compte tenu des efforts amont/aval réalisés durant le soutien d'étiage).

Cette consigne de soutien d'étiage ne remet pas en cause le maintien d'un débit plancher d'au moins 12 m³/s à l'aval d'Entraygues jusqu'au 31 octobre 2011. Il s'agit bien d'un supplément à cette possibilité, qui sera réduit si la situation ne le demande plus, toujours dans une logique d'effort amont/aval.

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.*

- DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



27/09/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE EXCEPTIONNELLE MODIFICATRICE DU DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Modifiant le bulletin n° **14**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 03 OCTOBRE** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à F.D.E. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt
- U.P. Centre

Fax 04 78 94 54 50
 Fax 04 71 46 82 90
 Fax 05 85 51 11 90
 Fax 05 55 38 78 38

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE